

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 18 avril 1953.-



N° 1232/S.M.

Réponse au n° 600/H
du 18-4-1953

Monsieur le Médecin Directeur des Hôpitaux

à

A S T R I D A

Objet:
Entrepôt.-

Monsieur le Médecin,

Suite à votre lettre émarginée, je regrette
ne pouvoir mettre un magasin à votre disposition
tout étant occupé.

A toutes fins utiles, je vous signale
que Monsieur VANFLETEREN vient de proposer des magasins
à louer, sis sur la parcelle de Monsieur Pire - quar-
tier industriel.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

RUANDA - URUNDI
Service de l'Hygiène
Hôpitaux d'Astrida

Astrida, le 18 avril 1953.

No 600 / H

Objet: Entrepôt.

A Monsieur l'Administrateur Territorial
Chef de Territoire
à ASTRIDA.

C.I. à Monsieur le Médecin Chef des Services
Médicaux du Ruanda-Urundi
à USUMBURA.

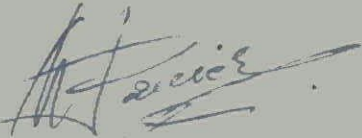
18 AVR. 1953

1397 / S.D.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Vu l'encombrement du magasin de l'hôpital,
j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien mettre à
notre disposition un local fermé et gardé pour y entreposer
le matériel destiné aux hôpitaux d'Astrida.

Le Médecin Directeur des Hôpitaux,
Dr. E. PANIER



1397 / S.D.

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including a signature that appears to be 'Panier'.